



Les budgets primitifs 2025 sont mis à disposition de toute personne en faisant la demande et consultables en mairie à l'issue de son approbation et de sa transmission en préfecture

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2025

NOTE DE PRESENTATION FINANCES

Affichée le 04 avril 2025

1- CLOTURE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2024

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES EMISES		
DEPENSES ANNULEES		
DEPENSES NETTES	213 127.33	503 496.67
RECETTES EMISES		
RECETTES ANNULEES		
RECETTES NETTES	151 572.86	523 274.34
RESULTAT DE L'EXERCICE	-61 554.47	19 777.67
RESULTAT REPORTE (au 31/12/2023)	305 478.43	217 478.32
AFFECTATION DU RESULTAT 1068		
RESULTAT DE CLOTURE	243 923.96	237 255.99
Ces deux chiffres sont repris pour l'élaboration du budget 2025. Ils sont positifs donc inscrits, dans le cas présent, entièrement, en recettes d'investissement et de fonctionnement.		
TOTAL (1) + (2)	*****	481 179.95

2- APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Nouveauté 2024/2025 : l'instauration du COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Jusqu'à l'année dernière, l'approbation des comptes au 31/12 de l'année N-1 s'effectuait par le vote du compte de gestion (document comptable édité par le comptable public) et le vote du compte administratif (document comptable édité par la collectivité)

A compter de cette année, ces deux documents disparaissent au profit d'un document dématérialisé et fusionné entre la collectivité et le comptable public : le CFU.



Le CFU fait l'objet d'un contrôle des services du Trésor Public et de l'ordonnateur (le Maire) avant d'être présenté et validé par l'assemblée délibérante. A l'issue de cette approbation, il est transmis revêtu des différentes signatures à l'Etat (Préfecture) et au Service de Gestion Comptable.

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

DEPENSES NETTES	503 496.67
------------------------	-------------------

DONT :

VOIRIE : 48 069.29 €. La commune était éligible au FDAC (Fonds d'Aide Aux Communes) en 2024.

Ces dépenses ont fait l'objet d'un octroi de subvention d'un montant de 6 173.00 € encaissés sur le BP 2025.

Chantier de grande envergure qui a été engagé alors : réfection Rte du Panissaud, Chez Faurit, Salmaze, Chemin de la Vieille Tour, Route de la Grosille, Route de la Plaine, Route de la Vallée, Rue de l'Etang, Route de Fonceau, curage de fossé.

Entretien annuel / élagage – fauchage (10 108.00 €)

En 2025, enveloppe plus basse pressentie, à hauteur de l'année 2023 : 35 434.75 €

SUBVENTIONS :

- CCAS : 5 500.00 € Succès des différentes aides proposées aux familles
- Assainissement :
2023 : 2 000.00 € **2024** : 0.00 € **2025** : 4 000.00 €
- Subventions annuelles versées aux associations communales et non communales
- 2024 : participation au voyage scolaire à PARIS de l'école de Vouthon pour 1 766.94 €.

CHARGES FINANCIERES : 312.12 €

Remboursement des intérêts des emprunts

Ex-Vilhonheur a deux emprunts à solder correspondant aux réfections des logements sis « Chez Nadaud ». Emprunts contractés en 1992 et 1994....

L'un des deux emprunts a été soldé au 1 octobre 2024

Il en demeure un avec échéance au 1^{er} septembre 2027. Soit 3 annuités.

FONCTIONNEMENT RECETTES :

RECETTES NETTES	523 274.34
------------------------	-------------------

DONT :

- Impôts locaux et taxes (fonctionnement) : 225 047.50 €
- Dotations de l'Etat et subventions diverses : 133 775.95 €
- Autres produits de gestion courante : 89 713.79 €

Loyers / locations SDF : 32 393.28 € (dont 7 820.00 € de locations de SDF)



Remboursement des assurances : 57 320.51 €

INVESTISSEMENT DEPENSES :

DEPENSES NETTES	213 127.33
------------------------	------------

Acquisition du tracteur CASE : 82 800 € TTC

Reprise sur anciens tracteurs : 22 000 €

Récupération FCTVA : 13 500 € (sur budget 2025)

Emprunt à taux 0% sur 3 annuités à/c janvier 2025 : 47000 €

Pose de climatiseurs à la mairie et à la SDF de RANCOGNE + store/volets : 23 102.62 €

Subvention DETR (Etat) : 7 860.74 €

Réfection du parquet de la SDF de VILHONNEUR : 38 409.60 €

Installation des 4 points lumineux autonomes : opération réalisée mais non soldée à ce jour

INVESTISSEMENT RECETTE :

RECETTES NETTES	151 572.86
------------------------	------------

Dont l'emprunt de 47 000 € relatif au tracteur CASE et 13 231.67 € de FCTVA.

Les autres recettes sont liées aux amortissements et sorties de l'inventaire des anciens tracteurs Renault.

3- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Budget voté à l'équilibre (obligation réglementaire) le 02 avril 2025

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES NETTES	259 384.20	568 465.99

Investissements :

- Projet pôle social et culturel – bourg Rancogne : dossier DETR déposé et réputé complet.
 - Matériel technique : si nécessité de remplacer l'utilitaire
 - Voirie : 35 682.90 €
 - Remboursement des emprunts (capital) : 17 200.00 €

Le reste est non affecté à un projet. Modulable en cours d'année au besoin.



RECETTES NETTES	259 384.20	568 465.99
------------------------	------------	------------

4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

TAUX VOTÉS LE 02 AVRIL 2025 :

TFPB – taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.12 %

TFPNB-taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.03 %

TH résidences secondaires : 4.07%

5- LES EMPRUNTS

2 emprunts en cours :

Emprunt n°1 : capital restant à rembourser au 01/01/2025 : 4 540.71 €

Fin au 01/09/2027

Emprunt n°2 : capital restant à rembourser au 01/01/2025 : 47 000.00 €

Fin au 20/01/2027